

Me Hélène Sicard L. LL

Avocate
Barrister and Solicitor

1255 carré Phillips, bureau 808
Montréal (Québec) H3B 3G1
Tél : 514 281-1720
Fax : 514 281-0678
helenesicard@videotron.ca

Montréal, le 17 juillet 2013

Régie de l'Énergie
800 Place Victoria
2^e étage, bureau 255
Montréal (Québec)
H4Z 1A2

À l'attention de Me Véronique Dubois

Objet : Dossier R-3848

Demande d'approbation des caractéristiques du service d'intégration éolienne et de la grille d'analyse en vue de l'acquisition d'un service d'intégration éolienne
Demande de délais pour le dépôt de la demande d'intervention de Union des consommateurs (UC)

Chère consoeur,

Suite à la décision D-2013-104, rendue dans le dossier en rubrique le 12 juillet 2013, j'ai reçu instructions de ma cliente UC, de demander à la Régie un délai supplémentaire afin de permettre à UC de déposer une demande d'intervention en bonne et due forme. Les motifs au soutien de cette demande sont exposés plus amplement ci-après.

Le présent dossier est d'intérêt pour UC, puisqu'il aura un impact sur les conditions et éventuellement les coûts d'approvisionnement que doit assumer le Distributeur et sa clientèle par le biais des tarifs.

UC est intervenue de manière active dans divers dossiers impliquant le service d'intégration éolienne, dont les dossiers R-3799, R-3775, R-3740, R-3648, R-3573 et R-3541.

UC soumet qu'il est dans l'intérêt de la clientèle dont elle défend les droits et dans l'intérêt public de lui permettre d'intervenir dans le présent dossier. UC soumet que son intervention serait utile pour éclairer la Régie. Il est toutefois impossible pour UC de respecter les délais prévus à la décision D-2013-104 et de déposer une demande d'intervention pour le 26 juillet 2013.

L'analyste responsable de ce dossier, M. Marc-Olivier Moisan Plante, analyste à l'interne de UC et responsable du secteur énergie, est absent depuis le 8 juillet 2013 et pour des raisons personnelles ne peut être rejoint. Celui-ci sera de retour au bureau le 30 juillet 2013. Quant à la directrice, Mme France Latreille, celle-ci a communiqué avec la soussignée à la veille de son départ de vacances afin d'indiquer l'intention de UC d'intervenir dans ce dossier et le besoin de présenter une demande de prolongation de délais. Mme Latreille sera en vacances jusqu'au 19 août 2013, celle-ci a toutefois laissé des instructions claires pour qu'une demande d'intervention soit préparée et déposée dès le retour de M. Moisan-Plante.

Me Hélène Sicard

Finalement UC demande à la Régie de prendre en considération que UC est un regroupement de plusieurs organismes où le personnel responsable du secteur énergétique est en vacances en cette période de l'année et ne peut être rejoint que difficilement.

Pour toute ces raisons il serait impossible pour UC de présenter une demande d'intervention en bonne et due forme le ou avant le 5 août 2013.

En conséquence, UC demande respectueusement à la Régie de prolonger la date de dépôt de sa demande d'intervention et de lui permettre de déposer une demande d'intervention dans le dossier en rubrique pour le 6 août 2013 à 12h.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer chère consoeur, mes salutations distinguées.



Me Hélène Sicard

c.c. Me Éric Fraser (HQD)
Marc-Olivier Moisan-Plante(UC)
France Latreille (UC)